

## LA RÉFORME DES CLASSES SUPÉRIEURES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

### AVANCEMENT DES TRAVAUX

#### LA PRÉPARATION DE LA RÉFORME

En mars 2010, le ministère avait publié un *Document d'orientation sur la réorganisation des classes supérieures*. Il synthétisait les avis des partenaires consultés sur les forces et faiblesses du système actuel et exposait les principaux axes de la réforme envisagée (voir Edunews 12, 13 et 14).

À la suite de cette publication, de nouvelles réunions de consultation ont eu lieu avec les différents acteurs. Tirant les conclusions de ces échanges, le ministère a publié, en mai 2011, un *Complément au document d'orientation*. Il approfondit une partie des concepts de la réforme, notamment :

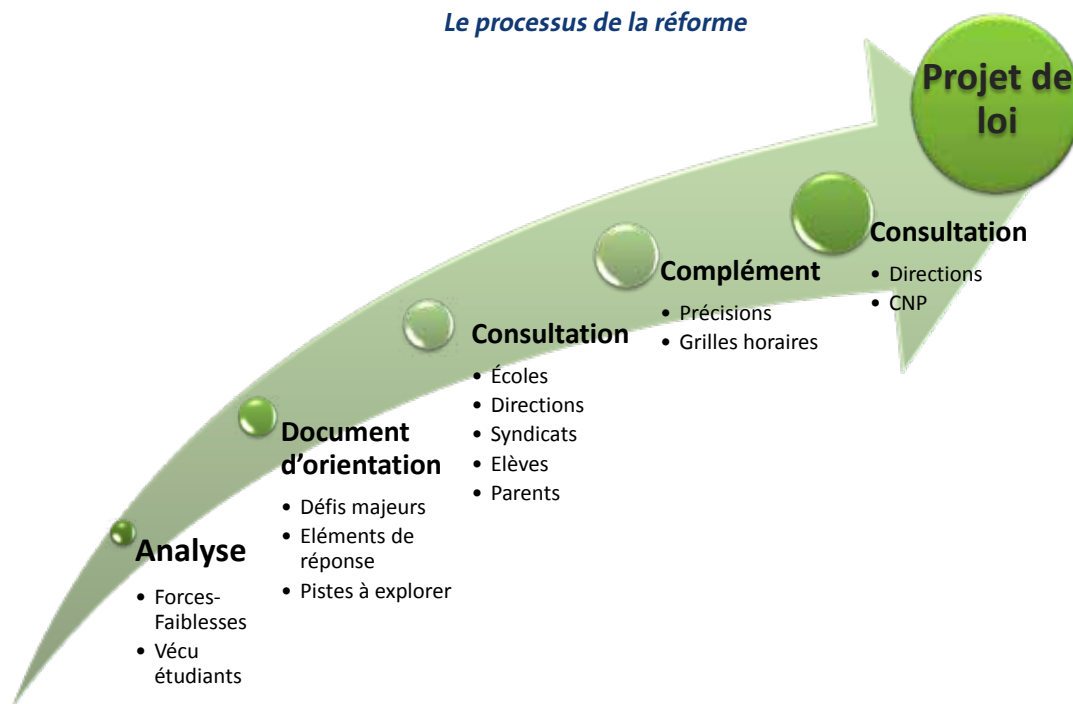
- les modalités pour la réalisation du travail d'envergure,

- le cadre pour le développement des compétences transversales,
- les grilles horaires qui concrétisent la mise en place des dominantes et d'une spécialisation progressive,
- les niveaux d'exigence en langues pour chaque ordre d'enseignement et chaque dominante.

Les questions de l'évaluation, de la promotion et de l'examen de fin d'études ne sont pas traitées dans le *Complément*. Elles seront abordées à la suite des consultations sur l'évaluation aux classes inférieures, actuellement menées auprès des partenaires.

Plusieurs volets du *Complément* seront soumis à une nouvelle consultation auprès des partenaires scolaires. Suite à ces échanges, un avant-projet de loi pour la réforme de l'enseignement secondaire et secondaire technique sera élaboré d'ici fin 2011.

## Le processus de la réforme



## LE TRAVAIL D'ENVERGURE

- Au cours de la classe de 2e/12e, chaque élève réalisera un travail d'envergure sur un sujet de son choix. Ce travail correspondra à quelque 100 heures de travail : il pourra s'agir soit d'une production écrite (4000-5000 mots), soit d'un autre type de production, accompagné d'un descriptif (2000 mots). Seront autorisés à la fois des travaux individuels et des travaux de groupe.
- À la fin du 2e trimestre, l'élève présentera son travail devant un jury. L'évaluation portera sur le processus d'élaboration, la production réalisée ainsi que la présentation orale.
- La réussite du travail d'envergure à la fin de la classe de 2e/12e sera une condition nécessaire à l'admission en classe de 1re/13e. En cas de non-réussite, l'élève retravaillera son projet et le représentera avant le congé de la Pentecôte.
- Au cours de l'année, l'élève sera encadré par un professeur-patron, choisi en principe parmi les professeurs des classes de 2e/12e. Il guidera l'élève dans le choix du sujet et dans la planification du travail ; il suivra le processus d'élaboration sans intervenir dans le contenu.
- Dès la classe de 7e, l'élève développera les compétences nécessaires au travail d'envergure. Ces compétences, dites transversales, telles que le traitement de la formation ou le travail collaboratif, seront abordées dans toutes les branches, mais également dans le cadre de projets, la préparation des devoirs à domicile, etc.
- Le ministère définira un cadre national (règlement grand-ducal) pour la réalisation des travaux d'envergure; il fournira également un document-cadre pour le développement des compétences transversales de la classe de 7e à la classe de 3e/11e.
- Chaque lycée mettra en place une cellule de coordination pour mettre en œuvre le travail d'envergure selon les spécificités de l'établissement (ordre d'enseignement, dominantes, nombre d'élèves en classe de 2e /12e, ...).

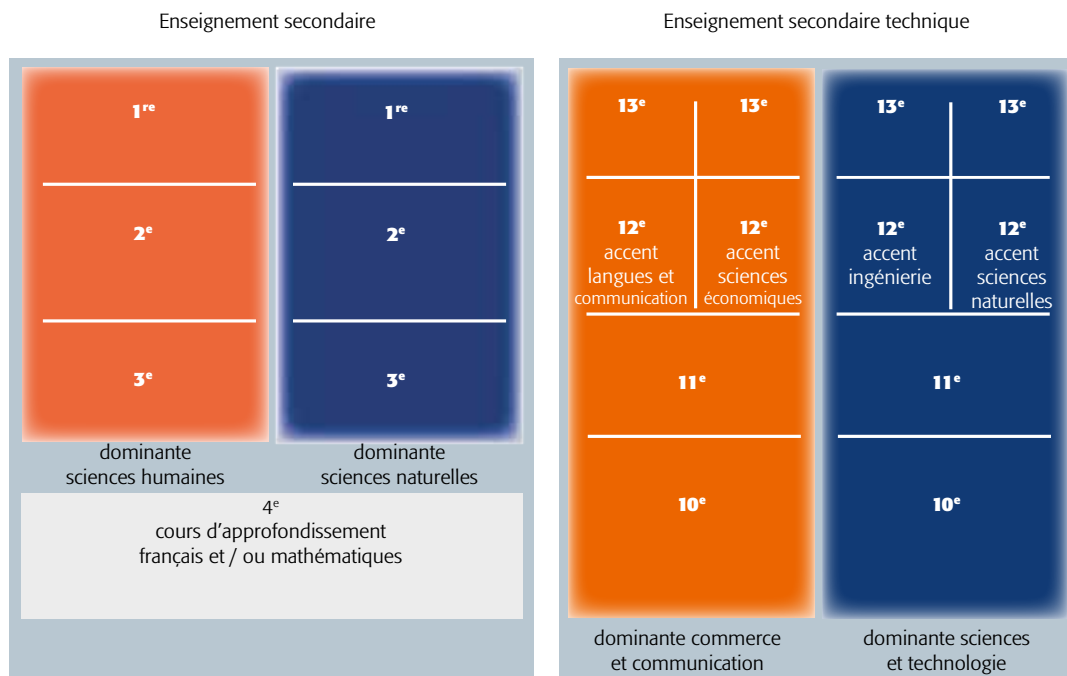
## LE PORTFOLIO

- Chaque élève sera appelé à constituer et à gérer un portfolio de documentation. Dans ce dossier personnel, il collectionnera des pièces documentant et valorisant ses acquis et ses engagements : des exemples de son travail, ses bulletins et diplômes, des certificats de participation à des stages, des projets, des activités extra-scolaires, etc.
- L'élève sera lui-même responsable de son portfolio et le gèrera en autonomie. L'École sensibilisera les élèves à l'importance du portfolio et leur transmettra une méthodologie pour la création et la gestion de cet outil.

# L'ORGANISATION DES CLASSES SUPÉRIEURES: UN PARCOURS DE SPÉCIALISATION PROGRESSIF

## Les dominantes remplacent les sections

En classe de 3e ES respectivement 10e EST, l'élève choisira une des dominantes suivantes:



Les formations de l'infirmier et de l'éducateur seront offertes à partir de la classe de 12e. Les modalités d'accès à ces classes à partir des différentes dominantes seront à définir.

À l'EST, une dominante arts et communication visuelle sera offerte au Lycée technique des Arts et Métiers.

### Une spécialisation progressive

À l'ES, la spécialisation se fera à partir de la classe de 3e ; la classe de 4e sera une année de pré-spécialisation (voir page suivante).

À l'EST, la spécialisation se fera à partir de la classe de 10e.

Dans chaque dominante, la grille horaire sera subdivisée en trois volets. Certaines matières seront obligatoires tandis que d'autres seront au choix de l'élève :

- le volet langues et mathématiques (allemand, français et anglais, mathématiques). Ces 4 matières seront obligatoires pour tous les élèves.
- le volet spécialisation regroupera les matières parmi lesquelles l'élève pourra choisir au moins 3 cours de spécialisation.
- le volet formation générale rassemblera les matières permettant à l'élève d'assumer ses responsabilités de citoyen, de comprendre les enjeux de la société et de poursuivre les études de son choix.

La spécialisation progressive jusqu'aux classes terminales se traduira par le nombre croissant des leçons consacrées aux cours de spécialisation choisis par l'élève :

### Nombre de leçons consacrées aux cours de spécialisation

Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
Classe	Dominante sciences humaines	Dominante sciences naturelles	Classe	Dominante commerce et communication	Dominante sciences et technologie
4e			10e	11	11
3e	8	8	11e	11	12
2e	9	9	12e	11	14
1re	12	12	13e	14	14



## Des cours d'approfondissement en classe de 4e

En classe de 4e l'élève choisira un cours d'approfondissement en vue d'acquérir des bases solides pour son parcours ultérieur:

- soit un cours d'approfondissement en français, qui vise un niveau approfondi correspondant à une maîtrise des finesses et subtilités de cette langue.
- soit un cours d'approfondissement en mathématiques, qui prépare l'élève à une approche théorique plus poussée des mathématiques.
- soit les deux cours d'approfondissement en parallèle.

### La promotion à la fin de la classe de 4e : deux modèles envisageables

Dans le *Complément au document d'orientation*, le ministère trace deux scénarios envisageables pour l'organisation de la classe de 4e qu'il soumet à l'avis des partenaires scolaires :

#### Scénario 1 : Cours d'approfondissement sans possibilité de compensation

Pour passer en classe de 3e, l'élève devra obligatoirement avoir une note suffisante dans son cours d'approfondissement. En cas d'échec dans ce cours, il redoublera la classe de 4e.

#### Scénario 2 : Cours d'approfondissement avec possibilité de compensation

Outre le cours d'approfondissement, l'élève pourra choisir, en début de 4e, une matière dans laquelle il s'investira particulièrement : soit une autre langue (s'il opte pour le cours d'approfondissement en français) soit une matière de sciences naturelles (s'il opte pour le cours d'approfondissement en mathématiques). L'obtention d'une très bonne note dans cette matière permettra à l'élève de compenser, le cas échéant, une mauvaise note obtenue dans son cours d'approfondissement.

## Grilles horaires

Le *Complément au document d'orientation* propose une grille horaire pour chaque ordre d'enseignement, chaque dominante et chaque niveau de classe. Ces grilles montrent la répartition des différentes matières dans les trois volets. Elles illustrent également la complémentarité entre les cours de spécialisation et le cours formation générale.

(pour le détail, se référer au *Complément au document d'orientation* page 15 et suivantes)

## Structure des grilles horaires 3e - 1re ES / 10e - 13e EST

Langues et mathématiques	→	allemand, français, anglais, mathématiques
Spécialisation	→	choix de cours de spécialisation en fonction de la dominante
Formation générale	→	cours complémentaires (culture générale)

## L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

### Principes

- Pour améliorer les connaissances en langues et les capacités communicatives de tous les élèves, l'apprentissage formel (structures syntaxiques) du français, de l'allemand et de l'anglais sera étendu aux classes supérieures.
- Les cours de langue allemande, française et anglaise seront obligatoires pour tous les élèves, indépendamment de la dominante et de la spécialisation choisies, jusqu'aux classes de 2e/12e, voire 1re/13e. Ils viseront essentiellement à développer les compétences langagières, mais également à transmettre des connaissances littéraires et culturelles.
- Les élèves de la dominante sciences humaines à l'ES pourront en outre choisir un cours de lettres parmi les cours de spécialisation. Il sera consacré à l'étude approfondie des littératures.
- Concernant les niveaux de compétence visés en langues, un système d'options plus flexible sera mis en place.

#### *Un enseignement des langues ambitieux, mais plus flexible*

Le plurilinguisme est un atout indéniable de l'École luxembourgeoise qui doit être maintenu, voire promu. Toutefois, l'École se trouve confrontée à deux réalités qu'elle ne peut continuer d'ignorer. D'une part, il est irréaliste d'exiger que tous les bacheliers atteignent le même niveau de maîtrise parfaite dans les 3 langues. D'autre part, les exigences en 3 langues constituent, pour certains élèves, une barrière insurmontable qui les empêche d'obtenir un diplôme.

La réforme mettra en place un système qui introduira une plus grande flexibilité : il distinguera, pour chaque dominante, les langues dans lesquelles l'élève devra posséder des compétences avancées et celles dans lesquelles il lui suffira de communiquer efficacement.

Ainsi, aux classes de 2e-1re ES et 12e-13e EST, l'enseignement du français, de l'allemand et de l'anglais aux classes supérieures sera offert à 3 niveaux :

- des cours de niveau très élevé,
- des cours de niveau élevé,
- des cours de niveau moyen.

L'enseignement secondaire classique offrira des cours de niveau très élevé et des cours de niveau élevé.

- L'élève inscrit dans la dominante sciences humaines choisira au moins deux cours de niveau très élevé. Il pourra, pour une langue, s'inscrire au cours de niveau élevé.
- L'élève inscrit dans la dominante sciences naturelles devra opter pour au moins un cours de niveau très élevé et donc deux cours de niveau élevé.

L'enseignement secondaire technique offrira des cours de niveau élevé et des cours de niveau moyen.

- L'élève de la dominante commerce et communication devra obligatoirement suivre les cours de niveau élevé en français, anglais et allemand.
- L'élève inscrit dans la dominante sciences et technologie devra suivre au moins un cours de niveau élevé.

### Les niveaux de langue par ordre d'enseignement et par dominante

Enseignement secondaire niveaux «très élevé» (C1)* et « élevé » (B2)		Enseignement secondaire technique ** niveaux «élevé» (B2) et « moyen » (B1)	
sciences humaines	sciences naturelles	commerce et communication	sciences et technologie
au moins deux cours de niveau « très élevé »	au moins un cours de niveau « très élevé »	niveau « élevé » en français, anglais et allemand	au moins un cours de niveau « élevé »
* niveaux du Cadre européen de référence pour les langues (CECR)		** Si l'organisation le permet, un lycée EST pourra proposer des cours de niveau «très élevé».	



## La place de l'anglais

Pour rendre compte de l'importance croissante de l'anglais au niveau académique, social et professionnel, le ministère avait proposé, dans son *Document d'orientation*, d'accorder une plus grande place à cette langue et de la rendre obligatoire à l'examen de fin d'études dans toutes les dominantes.

Ni la progression de l'anglais ni la nécessité de munir les élèves de solides connaissances dans cette langue ne sont contestées par les partenaires scolaires. Cependant, l'obligation de la faire figurer parmi les matières obligatoires à l'examen a été jugée trop contraignante. Il s'ensuit que le système actuel du choix des langues en classe de 1re/13e et à l'examen de fin d'études sera maintenu.

Dans toutes les dominantes, l'examen de fin d'études comportera obligatoirement

- une épreuve écrite dans deux langues,
- une épreuve orale dans une langue.



## Les langues à l'ES

	sciences humaines	sciences naturelles
2e	ALL/FR/ANGL	ALL/FR/ANGL
1re	ALL/FR/ANGL	2 langues au choix

## Les langues à l'EST

	commerce et communication	sciences et technologie
12e	ALL/FR/ANGL	ANGL + 1 langue
13e	accent communication: ALL/FR/ANGL accent commerce: 2 langues au choix	ANGL + 1 langue

# ÉCOLE DE LA 2<sup>E</sup> CHANCE

## DEPUIS MARS, TROIS CLASSES PILOTES FONCTIONNENT À PÉTANGE



Désormais le Luxembourg possède son École de la 2<sup>e</sup> Chance (E2C). Celle-ci a ouvert ses portes provisoires à Pétange sur le site de l'ancien Lycée technique Mathias-Adam. 36 jeunes de 16 à 24 ans, répartis en trois classes de 12, s'y préparent, depuis le 14 mars, à rejoindre un lycée ou lycée technique, une formation professionnelle ou un emploi, encadrés par les 5 membres de l'équipe pédagogique.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions prioritaires du ministère pour le maintien scolaire, d'autant plus nécessaires que le décrochage scolaire (bien qu'en recul constant depuis 2003) touchait encore 9% des jeunes en 2008/2009<sup>1</sup> (soit environ 500 filles et garçons) et que le chômage des moins de 26 ans est élevé (plus de 17% en janvier 2011, soit 2672 personnes<sup>2</sup>).

<sup>1</sup> Le décrochage scolaire au Luxembourg, année scolaire 2008/2009, 2011, MENFP [http://www.men.public.lu/publications/etudes\\_statistiques/etudes\\_nationales/110203\\_decrochage08\\_09/110207\\_decrocheurs\\_08\\_09.pdf](http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/etudes_nationales/110203_decrochage08_09/110207_decrocheurs_08_09.pdf)

<sup>2</sup> Source: Statec

### ***“Partir dans les pays en développement”***

C'est le projet qu'une jeune fille a inscrit dans son contrat d'école; pour y parvenir, elle veut, grâce à l'E2C, intégrer une formation d'auxiliaire de vie. D'autres jeunes visent une formation DAP en peinture ou un retour dans l'enseignement secondaire ou secondaire technique.

91 jeunes ont fait en début d'année une demande de préinscription à l'E2C auprès de l'Action locale pour jeunes (ALJ), du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS), du Service national de la jeunesse (SNJ) ou du ministère. 43 ont été sélectionnés selon des critères de genre et d'âge visant à refléter la mixité de la société. À quoi s'est ajouté un critère de durée de l'exclusion scolaire (6 mois minimum). Enfin, la sélection s'est poursuivie au cours de la phase d'assessment du 28 février au 11 mars. Cette phase permet au jeune de préciser son projet personnel et professionnel, tout en découvrant l'école et ses principes. Le nombre de places étant pour l'instant limité à 36, 36 jeunes ont été alors sélectionnés. À terme, l'école devrait pouvoir accueillir quelque 200 jeunes.

### **Des situations socio-économiques difficiles**

Les apprenants admis à l'E2C présentent des profils très mêlés, certains venant d'une classe modulaire, d'une 10<sup>e</sup> ou 11<sup>e</sup> CATP ou technicien, l'un ayant décroché depuis deux ans et demi, alternant petits boulots et périodes d'inactivité.

Cependant, un point commun réunit ces jeunes : une situation socio-économique difficile. Leurs capacités de raisonnement et de cognition sont en général identiques à celles des élèves de l'enseignement secondaire technique et leur aisance dans l'expression orale est parfois impressionnante. Leur vécu personnel et scolaire les a toutefois rendus plus vulnérables. C'est pourquoi l'encadrement et le tutorat sont au cœur de l'E2C, le personnel y consacrant un tiers de son temps. La rencontre hebdomadaire avec le tuteur fait partie intégrante du « Wochenplan ». Là, les apprenants se sentent valorisés par l'intérêt qu'on leur porte et l'écoute qui leur est accordée. À l'E2C, c'est la globalité de la personne que considèrent enseignants et éducateurs.

## Un enseignement sous forme de projet pédagogique

L'E2C est avant tout un lieu de vie, ouvert de 7:30 à 18 heures. Les élèves y sont regroupés par objectif et non par âge ou niveau. Ainsi les trois classes actuelles correspondent aux buts suivants:

- se préparer à rejoindre l'ES/EST,
- se préparer aux métiers de la restauration et de l'aide aux personnes,
- se préparer aux métiers de la peinture-décoration.

La durée de la formation varie, selon les besoins de chaque jeune, entre un semestre minimum et quatre semestres maximum. Ce n'est donc qu'au fur et à mesure que des jeunes quittent l'école après un à quatre semestres, que d'autres peuvent venir s'y intégrer.

L'emploi du temps de 33 heures comprend:

- 10 heures de cours orientés sur la vie quotidienne : éducation à la culture, à la citoyenneté et à la santé. Dans ces cours sont intégrés l'allemand et le français, les technologies de l'information et les mathématiques, l'anglais ou le luxembourgeois.
- 6 heures d'atelier pédagogique personnalisé pour travailler individuellement en mathématiques ou en langues;
- 4 heures d'activités culturelles, sportives et artistiques;
- 12 heures d'ateliers de formation pratique (peinture-décoration, vente, ...), complétées par des stages en entreprises;
- 1 heure de tutorat.

L'E2C fait avancer ses élèves au gré de situations réelles. L'équipe pédagogique élabore ainsi des projets d'une durée approximative de 3 semaines sur des sujets de société susceptibles de concerner et de questionner un jeune public de 16-24 ans. C'est autour de ces projets que sont abordées les différentes "matières". Le premier projet, "Moi et l'E2C" a fait appel aussi bien à l'éducation à la citoyenneté, à la santé, aux langues en expression orale et écrite qu'aux maths ou à l'informatique. Il en sera de même pour le deuxième projet, "L'évolution de la société depuis Woodstock", qui permettra d'aborder la contraception en éducation à la santé ou les rapports hommes-femmes et la notion de liberté en éducation à la citoyenneté.

## Urgence d'un lieu définitif

L'ancien Lycée technique Mathias-Adam, bâtiment désormais vétuste des années 1970, n'est qu'une solution provisoire. En effet, alors que l'E2C est en train de construire son identité et un modèle pédagogique adapté à des jeunes en difficultés scolaires, il est particulièrement important de pouvoir rapidement savoir où et quand aura lieu son installation définitive. La motivation des jeunes comme de ceux qui les encadrent, risquerait de souffrir d'une situation qui complique la planification et risque de ternir l'image de l'école.

## Les défis en cours

Les préoccupations actuelles portent sur les passerelles à assurer vers la formation des adultes et la formation initiale, ce que l'approche par compétences devrait faciliter.

Dans ce contexte, l'équipe pédagogique réfléchit également aux libertés qu'elle décide de prendre ou non avec les méthodes et contenus pédagogiques ainsi qu'à la façon d'évaluer les compétences dans le cadre des projets. Pour ce dernier point, l'Université de Zurich apportera son expertise méthodologique.

Enfin, la grande diversité de niveaux des jeunes à l'écrit va nécessiter elle aussi des pratiques innovantes.



# L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES AU RÉGIME PRÉPARATOIRE:

## UNE MUTATION AU SERVICE DE L'ÉLÈVE

Le régime préparatoire accueille, au sein de l'enseignement secondaire technique, les élèves à partir de 12 ans qui n'ont pas atteint tous les socles de compétences exigés à la fin de l'École fondamentale. Grâce à un enseignement par modules, il a l'ambition de les aider à rattraper leurs lacunes. Ils pourront ainsi acquérir les compétences nécessaires à leur future qualification professionnelle, en général un DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) ou un CCP (certificat de capacité professionnelle).

**Dans le cadre de la réforme à venir du cycle inférieur de l'enseignement post-primaire**, l'approche par compétences a été introduite au régime préparatoire à la rentrée 2010-2011. Un profond mouvement de changement se trouve désormais enclenché.

Celui-ci a été préparé depuis 2007 par 5 groupes de travail (GT) se consacrant à la définition des modules de compétences:

- GT français,
- GT allemand/luxembourgeois,
- GT mathématiques,
- GT ateliers et options (bois, métal, anglais, musique, théâtre ...),
- GT culture générale.

Enseignants et maîtres d'atelier sont accompagnés dans leur processus d'adaptation par une équipe du SCRIPT, le RFR (Réseau de formation et de recherche du régime préparatoire) qui organise conférences et formations continues.

### Qu'est-ce qu'une compétence?

C'est la capacité à mettre en œuvre un ensemble organisé de connaissances, d'habiletés et d'attitudes qu'un élève doit mobiliser dans un contexte donné lui permettant de fournir une réponse adéquate à un problème complexe.

Les socles de compétences regroupent les connaissances et les compétences minimales pour passer d'une étape du cursus scolaire à l'autre. Au régime préparatoire, il s'agit du passage vers l'apprentissage CCP ou vers la 9e pratique conduisant au DAP.

### Des modules, pour quoi faire?

À l'origine en 1994, l'enseignement modulaire regroupait, en dehors de leur classe d'attache, les élèves selon leur niveau, dans des modules français, allemand, mathématiques. Un même élève pouvant ainsi fréquenter un module 2 en allemand et un module 4 en mathématiques et un module 3 en français. Pour les autres branches, il se retrouvait avec l'ensemble des camarades de sa classe.

L'expérience a relativisé le bien-fondé de cette démarche: les nombreux déplacements d'une salle à l'autre et le grand nombre d'enseignants se sont avérés peu adaptés à ces élèves en difficultés.

Aujourd'hui, la plupart des écoles ont donc adopté une organisation différente: le regroupement par modules se pratique dans la mesure du possible au niveau d'une tranche d'âge.

Avec l'approche par compétences, les modules constituent désormais des étapes pour accéder aux socles.

## Une formation plus motivante, valorisante et efficace

L'expérience avec les élèves du régime préparatoire a mis en évidence la nécessité d'une base de formation générale dans toutes les branches. Voilà pourquoi elles sont désormais toutes prises en compte à pied d'égalité pour l'avancement de l'élève. Par le passé, seules les langues et les mathématiques étaient prises en considération.

La branche "culture générale", qui regroupe les anciennes sciences naturelles, sciences sociales, initiation à la vie pratique et initiation aux nouvelles technologies, et la branche "ateliers et options" sont maintenant définies en modules de compétences. Ces modules sont certifiables et pris en compte dans l'avancement de l'élève.

En cohérence avec l'introduction des compétences à l'École fondamentale en 2009, les modules des anciennes branches dites principales (allemand/luxembourgeois, français et mathématiques) ont été également définis en termes de compétences.

Un autre mode d'apprentissage appelle un autre modèle d'évaluation et de certification. Le régime préparatoire est en phase de transition dans ce domaine. L'élève n'est plus seulement évalué à l'aide de tests sporadiques, mais à tout moment, de façon positive: l'enseignant observe l'élève dans sa façon de mobiliser connaissances, habiletés et attitudes dans des situations concrètes. Il distingue clairement entre l'évaluation formative, qui soutient les apprentissages, et l'évaluation certificative, qui atteste, par exemple, la réussite d'un module. L'enseignant a vocation à encourager et à donner confiance, mettant en avant ce que l'élève sait faire et évitant le jugement-couperet de l'évaluation traditionnelle.

Réaliser une production en utilisant les outils et les matériaux adéquats en interprétant une fiche technique et en utilisant les opérations de mesure.

Travailler de manière autonome en faisant preuve d'initiative, de créativité et d'esprit d'équipe

Développer une attitude professionnelle et citoyenne (respect, communication)

Émettre des hypothèses de travail en proposant des solutions efficaces et avoir un regard critique sur le travail réalisé

### *Les compétences principales en atelier indiquées sur le complément au bulletin*



Afin de s'assurer que les élèves possèdent dans chaque branche le bagage nécessaire à leur réussite en formation professionnelle, ils sont admis à un apprentissage CCP (anciens CITP et CCM) s'ils ont obtenu, après 3 années, 18 modules, toutes branches confondues. S'ils ont obtenu 30 modules, après 2 ou 3 années, ils peuvent accéder à une classe de 9e pratique ouvrant la voie à un apprentissage DAP (ancien CATP).

En 2010, environ la moitié des élèves ont été dirigés, après 2 ou 3 années de régime préparatoire, vers une 9e pratique. En centrant l'apprentissage sur les besoins réels des élèves afin de faciliter leur future insertion sociale et professionnelle, le régime préparatoire entend motiver plus d'élèves qui se retrouvaient trop souvent en situation d'échec.

## Induire un changement de méthode et ... de mentalité

Les enseignants sont en train de s'appropriier les outils de l'enseignement et de l'évaluation par compétences, tout en vivant déjà le changement sur le terrain. Nombre d'entre eux travaillaient déjà par compétences lorsqu'ils validaient la démarche utilisée par l'élève pour arriver au résultat escompté. Cependant, certaines appréhensions se font sentir chez d'aucuns sur le "comment y arriver". La mission du Réseau de formation et de recherche consiste dans ce contexte à aider les enseignants à se créer des outils et des méthodes adaptés aux élèves et à l'approche par compétences. Comme dans toute phase d'adaptation, les expériences vécues sur le terrain permettront aux responsables d'ajuster les mesures entreprises afin de disposer d'un outil pédagogique pertinent, dans le cadre de la réforme générale du cycle inférieur.



<i>Compétences générales</i>	<i>Module 5</i>
Compréhension de l'écrit	Compréhension des points principaux d'un texte court, d'une publicité ou d'un panneau sur un sujet connu
Compréhension de l'oral	Compréhension de l'essentiel d'une histoire à sujet familier ou de l'information essentielle d'un message court
Production orale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnements simples, échange d'informations, recommandations</li> <li>• Récits brefs, avis et expressions de sentiments</li> <li>• Présentation préparée</li> </ul>
Production écrite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description d'événements, de lieux ou d'objets</li> <li>• Écriture de messages</li> </ul>
Liens grammaticaux (oral et écrit)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de temps du passé dans les récits (passé composé, imparfait)</li> <li>• Utilisation de l'impératif et de pronoms (Prenez-le)</li> <li>• Comparaisons, compléments circonstanciels de temps et connecteurs (le même, maintenant, en plus)</li> <li>• L'interrogation (pourquoi)</li> </ul>

### *Exemple de compétences en module 5 de français*



### **Contacts**

Réseau de formation et de recherche du régime préparatoire (RFR) du SCRIPT

[alain.adams@men.lu](mailto:alain.adams@men.lu) / [casimir.pich@men.lu](mailto:casimir.pich@men.lu)

Un vademecum de l'approche par compétences est en cours d'élaboration et sera disponible à la rentrée 2011/2012.



**RAPPORT EURYDICE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE**

## **REDOUBLEMENT : LE POIDS D'UNE VIEILLE TRADITION**

*La Commission européenne vient de publier son rapport sur le redoublement dans l'enseignement obligatoire en Europe: réglementations et statistiques. Comme l'étude nationale 2006 du SCRIPT Analyse des Klassenwiederholens im primären und postprimären Bereich, il confirme le peu d'efficacité du redoublement comme réponse aux difficultés scolaires.*

### ***Ne pas confondre retard scolaire et redoublement !***

Le retard scolaire a en effet plus d'une source:

- une entrée plus tardive dans l'enseignement obligatoire,
- un "reclassement" des primo-arrivants dans une classe inférieure à celle de leur âge,
- une réorientation: celle-ci, à l'inverse, peut masquer un échec à l'enseignement post-primaire, en réorientant vers une autre voie ou un autre régime moins exigeants,
- le redoublement lui-même.

### **Des croyances tenaces**

Le recours au redoublement s'appuie sur un certain nombre de croyances, ce que le rapport Eurydice nomme la culture.

Ainsi une partie des parents et des enseignants pensent dans certains pays que l'élève redoublant serait motivé à travailler davantage. Or c'est plutôt l'inverse qui s'observe: non seulement le redoublement ne conduit pas aux progrès escomptés, mais la simple répétition des contenus conduit à un désintéressement des élèves. L'estime de soi et la confiance en soi ont tendance à diminuer, générant une spirale de l'échec difficile à briser et à inverser.

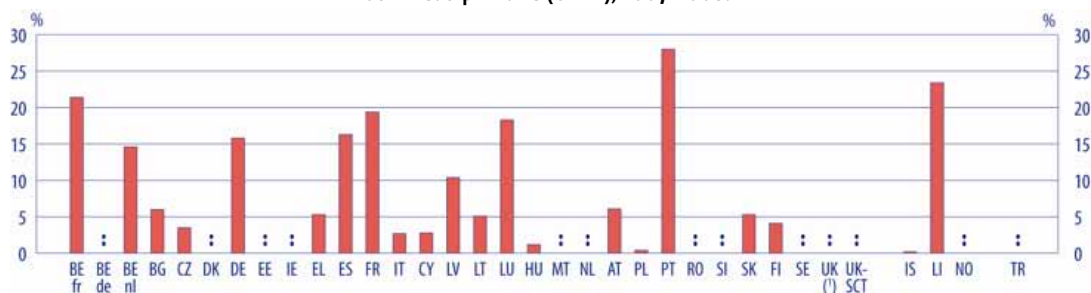
Le redoublement prend un sens dans des cas très limités:

- lorsque l'élève a vécu une année exceptionnellement perturbée (problèmes de santé, familiaux),
- lorsqu'il veut accéder à une formation exigeant des résultats supérieurs,
- lorsque l'échec est manifestement lié à un manque de maturité général.

**Au niveau primaire** (CITE<sup>13</sup>), dans presque tous les pays de l'Union européenne, la législation permet à un élève de redoubler une classe. Seules la Norvège, l'Islande et depuis 2009 la Bulgarie appliquent la promotion automatique. Certains pays fixent un nombre limité de redoublements ou l'encadrent strictement, remettant la décision à un organe externe à l'école, voire en rendant indispensable l'accord des parents. Le taux de redoublement au primaire estimé en 2007/2008

sur base des chiffres Eurostat fait apparaître des pratiques disparates, même lorsque les législations sont proches. Ce qui l'emporte, c'est bien la croyance dans le rôle positif du redoublement, quelles que soient les limitations prévues par le règlement. Le Portugal (28%), le Liechtenstein (23,4%), la Belgique francophone (21,4%), la France (19,4%), le Luxembourg (18,3%), l'Espagne (16,3%) et l'Allemagne (15,8%) présentent les taux les plus élevés.

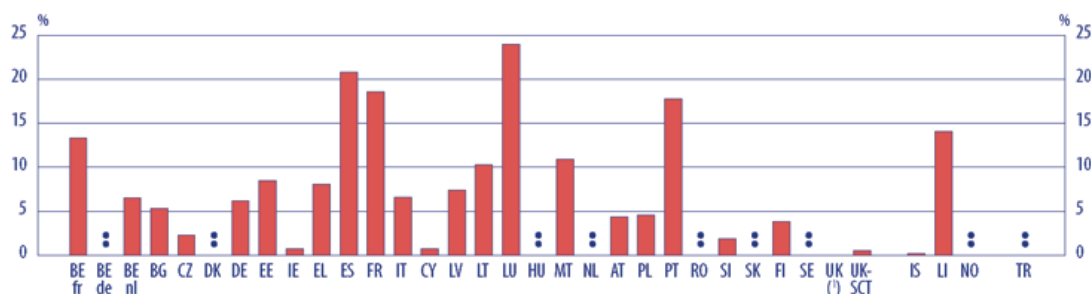
**Figure 2.5b. Estimation du taux de redoublement au niveau primaire (CITE 1), 2007/2008.**



**Au niveau secondaire inférieur** (CITE 2), la Norvège et l'Islande excluent le redoublement. Les élèves islandais peuvent toutefois choisir de prolonger volontairement leur scolarité, mais moins de 1% le font. Dans la majorité des pays, c'est l'insuffisance du progrès scolaire de l'élève exprimé par des notes qui détermine l'éventuel

redoublement. Les données Eurostat 2007/2008 ont permis à l'Unité Eurydice de la Commission européenne d'estimer un taux de redoublement de 24% pour le Luxembourg, 20,8 % pour l'Espagne, 18,6% pour la France et 17,8% pour le Portugal.

**Figure 3.6b. Estimation du taux de redoublement au niveau secondaire inférieur (CITE 2), 2007/2008.**



Source: Eurostat, 2008.

UK (1): UK-ENG/WLS/NIR.

<sup>3</sup> CITE (Classification internationale type de l'éducation): CITE 0 : préprimaire; CITE 1 : primaire; CITE 2 : secondaire inférieur, en général la fin de ce niveau correspond à la fin de l'enseignement obligatoire, à 15 ou 16 ans; CITE 3 : secondaire supérieur.

Avec toute la prudence qui s'impose dans la comparaison internationale et la recherche de corrélations, un rapprochement des données sur le redoublement et des résultats PISA 2009 confirme les recherches scientifiques défavorables au redoublement. Rappelons que PISA teste les élèves de 15 ans, quel que soit le niveau de la classe où ils se situent.

On constate que les pays interdisant le redoublement affichent de très bonnes performances: la Norvège et l'Islande se placent aux 12<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> rangs des pays de l'OCDE sur l'échelle de compréhension de l'écrit. Les pays à fort taux de redoublement sont en général assez mal classés: le Luxembourg, l'Espagne, le Portugal et la France se situent respectivement aux 38<sup>e</sup>, 33<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> rangs.

Si la Belgique occupe un rang honorable (11<sup>e</sup>), c'est grâce à la Communauté flamande, dont le score est bien supérieur à celui de la Communauté française. Or, le

système éducatif flamand recourt peu au redoublement, à l'inverse du système francophone.

Le cas des Pays-Bas est atypique: ses élèves de 15 ans réussissent bien aux tests PISA et le taux de redoublement est élevé. Toutefois, le redoublement est bien moindre au niveau secondaire (5,3%) qu'au primaire (22,4%), toujours selon l'étude PISA 2009 qui interroge les élèves sur leur éventuel redoublement au primaire et au secondaire.

Ce que ces résultats signifient, c'est que les élèves de 15 ans qui ne redoublent pas et avancent dans leur cursus scolaire continuent de la sorte à acquérir de nouvelles connaissances et compétences, et cela malgré leurs faiblesses, à la différence des élèves, qui, ayant les mêmes faiblesses, ont redoublé et prennent donc du retard dans leur cursus. Ceci dit, il est bien clair qu'abolir le redoublement ne serait pas suffisant en soi: la mise en place de mesures de soutien et de remédiation demeure indispensable.

## Des clés de réussite?

La réussite d'un système éducatif, telle qu'évaluée par PISA, ne peut être que multifactorielle. Selon l'analyse des auteurs du rapport PISA 2009, les pays bien classés, avec une performance élevée et une répartition équitable des résultats entre les élèves présentent en général les caractéristiques suivantes :

1. Redoublement interdit ou très limité: un taux élevé de redoublement est généralement synonyme de résultats globaux faibles.
2. Groupes-classes et établissement hétérogènes: les systèmes éducatifs intègrent au sein des classes et des établissements l'ensemble des élèves dans toute leur diversité grâce à des parcours éducatifs personnalisés.
3. Orientation tardive: plus les élèves sont orientés tôt, plus l'écart de performance des élèves de 15 ans se creuse en fonction du milieu socio-économique, sans amélioration globale de la performance.
4. Plus grande autonomie individuelle des établissements dans l'élaboration des programmes et des politiques d'évaluation, sans toutefois permettre nécessairement la concurrence des établissements dans le même bassin scolaire.
5. Une forte proportion d'élèves ayant suivi un enseignement pré-primaire.



## Une pratique contre-productive

Le rapport Eurydice conclut:

*“Malgré des réglementations assez similaires, les taux de redoublement varient fortement entre les pays européens. Dans certains pays où les pourcentages sont élevés, l'idée selon laquelle le redoublement est bénéfique reste partagée par la communauté éducative.*

*Au niveau primaire, certains de ces pays ont un faible taux de redoublement, comme en Grèce (2,0 %) et en Autriche (4,9 %) alors que d'autres pays affichent des taux de redoublement nettement plus élevés, comme la France (17,8 %), le Portugal et les Pays-Bas (22,4 %).*

*Au niveau secondaire inférieur, les tendances se maintiennent: les variations entre les pays demeurent avec des taux de redoublement allant de 0,5 % en*

*Finlande jusqu'à 31,9 % en Espagne.*

*C'est surtout en Belgique, en Espagne, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Portugal que la conception persiste que le redoublement est bénéfique pour les apprentissages.*

*L'adaptation des réglementations en matière de redoublement n'est pas suffisante pour changer cette conviction. Celle-ci doit être remplacée par une autre approche de la gestion des difficultés d'apprentissage des élèves.*

*En définitive, le défi majeur réside plus dans la remise en question de certaines convictions et croyances qu'en des changements de réglementations.”*



### **Pour plus d'informations :**

*Le redoublement dans l'enseignement obligatoire en Europe: réglementations et statistiques*

Version française:

[http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic\\_reports/126FR.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/126FR.pdf)

Version allemande:

[http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic\\_reports/126DE.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/126DE.pdf)

*Analyse des Klassenwiederholens im primären und postprimären Bereich, 2006*

[http://www.men.public.lu/publications/etudes\\_statistiques/etudes\\_nationales/klassenwiederholen/o8o6o6\\_klassenwiederholung.pdf](http://www.men.public.lu/publications/etudes_statistiques/etudes_nationales/klassenwiederholen/o8o6o6_klassenwiederholung.pdf)

### **À suivre**

Dans un prochain numéro d'Edunews, un article présentera la situation nationale en détail, selon les résultats scolaires, les chiffres du retard scolaire et ceux du redoublement.

# NOUVELLES NOMINATIONS

## **Lycée Josy Barthel**

Monsieur Claude Christnach, directeur au 1er janvier 2011

## **Lycée Nic-Biever**

Monsieur Laurent Geimer, directeur adjoint au 1er janvier 2011

## **Lycée Bel-Val**

Monsieur André Bauer, directeur adjoint au 1er mars 2011

## **Lycée Michel Rodange**

Monsieur Jean-Claude Hemmer, directeur au 1er mai 2011

## **Lycée Josy Barthel**

Monsieur David Nicolay, directeur adjoint au 1er mai 2011

## **Lycée technique hôtelier Alexis Heck**

Madame Elisabeth Reisen, directrice au 1er août 2011

## **Lycée technique hôtelier Alexis Heck**

Monsieur Jean-Paul Cathrein, directeur adjoint au 1er août 2011

Éditeur :

Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

Layout : Service de la Coordination générale



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

29, rue Aldringen L-2926 Luxembourg  
Tél.: (+352) 247-85100 / Fax : (+352) 247-85113  
info@men.lu / www.men.lu